

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 16 juin 2021 à 20 h 00

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 20 h 00, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 8 juin 2021 et sous la présidence de Vincent SCATTOLIN.

### Présents (24) :

Vincent SCATTOLIN, Véronique BAUDE, Tidiane-Olivier FALL, Laurence BECCARELLI, Daniel MASSON, Patricia LOTH, Serge BAYET, Pascale ROCHARD, Eric GAVARET, Caroline BARBICHE, Laure CADI, Ivan RACLE, Daniel DEREN, Sophie BOUCHET, Kevin RAUFASTE, Nathalie FOURNIER-HOULIER, Charles HERMANN-GOMEZ, Véronique DERUAZ, Julien VALLA, Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT

### Absents représentés (4) :

Ulysse RENARD-STRUNA (procuration à Véronique BAUDE)  
Sophie BERTUCAT (procuration à Patricia LOTH)  
Marc LEBRUN (procuration à Serge BAYET)  
Julien CREUSAT (procuration à Vincent SCATTOLIN)

### Absents non représentés (1) :

Linda ALIMI

### Secrétaire de séance :

Véronique DERUAZ

### Assistaient à la séance :

Edouard BERTHET (Directeur de cabinet), Pierre DALLÉRY (Directeur général des services), Jacqueline RUAZ (Directrice générale adjointe), Stéphane GAUTHIER (Directeur de la communication).

## **- ORDRE DU JOUR -**

### **FINANCES**

- POINT N°1 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES  
POINT N°2 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET EAU MINERALE DE DIVONNE  
POINT N°3 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE  
POINT N°4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°5 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°6 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORETS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°7 BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX ET CONCESSIONS (POSTE, MINI GOLF, CAMPING) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°8 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°9 BUDGET ANNEXE PISCINE / PLAGE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°10 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°11 BUDGET EAU MINERALE DE DIVONNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°12 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
POINT N°13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CONSOLIDE  
POINT N°14 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020  
POINT N°15 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020  
POINT N°16 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020  
POINT N°17 BUDGET ANNEXE DES BAUX ET CONCESSIONS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020  
POINT N°18 BUDGET ANNEXE ACTIVITES DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020  
POINT N°19 BUDGET ANNEXE PISCINE / PLAGE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020  
POINT N°20 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020  
POINT N°21 BUDGET EAU MINERALE DE DIVONNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020  
POINT N°22 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020  
POINT N°23 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°24 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°25 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORETS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°26 BUDGET ANNEXE DES BAUX ET CONCESSIONS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°27 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°28 BUDGET ANNEXE PISCINE ET PLAGE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°29 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°30 BUDGET EAU MINERALE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021  
POINT N°31 BUDGET DE L'ETABLISSEMENT THERMAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**

- POINT N°32 RUE RENE VIDART - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR M. ET MME TESTA A LA COMMUNE- PARCELLE H N°1700  
POINT N°33 BUDGET COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES FONCIERES POUR L'ANNEE 2020

### **COMMANDE PUBLIQUE**

- POINT N°34 ESPLANADE DU LAC - REAMENAGEMENT DU HALL ET DE L'ADMINISTRATION

### **TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES DURABLES**

- POINT N°35 DEMANDE DE CLASSEMENT DU LAC DE DIVONNE EN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

## ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°36 ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE L'AIN  
POINT N°37 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES  
POINT N°38 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU 26 MAI  
2020 ET DU 12 JANVIER 2021

**La séance est ouverte à 20h00**

**Véronique DERUAZ a été désignée secrétaire de séance**

## FINANCES

### **POINT N°1 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion, dressé par Monsieur le trésorier principal de Gex, rassemble, pour le budget principal et les budgets annexes, tous les comptes dans lesquels des opérations ont été comptabilisées au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis doit donc être conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de constater que les comptes administratifs 2020 sont conformes aux comptes de gestion 2020 :

- du budget principal de la commune ;
- du budget annexe du Centre Culturel et d'Animation ;
- du budget annexe des Concessions et Baux commerciaux ;
- du budget annexe des Bois et Forêts ;
- du budget annexe Activités de Loisirs équestres et golf de l'hippodrome ;
- du budget annexe Piscine/Plage ;
- du budget annexe Aménagement du quartier de la Gare ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU les comptes de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Gex ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver la conformité du compte administratif au compte de gestion 2020 ;

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

➤ **DE CONSTATER** que les comptes administratifs 2020 sont conformes aux comptes de gestion 2020 :

- du budget Principal de la Commune ;
- du budget annexe du Centre Culturel et d'Animations ;
- du budget annexe des Concessions et Baux Commerciaux ;
- du budget annexe des Bois et Forêts ;
- du budget annexe Activités de Loisirs Équestres et Golf de l'Hippodrome ;
- du budget annexe Piscine/Plage ;
- du budget annexe Aménagement du Quartier de la Gare .

## **POINT N°2 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET EAU MINERALE DE DIVONNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion, dressé par Monsieur le trésorier principal de Gex, rassemble, pour le budget de l'eau minérale de Divonne, tous les comptes dans lesquels des opérations ont été comptabilisées au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis doit donc être conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Par conséquent, il sera demandé au conseil municipal de constater que le compte administratif 2020 est conforme aux comptes de gestion 2020.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Gex ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
  
- CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver la conformité du compte administratif au compte de gestion 2020;

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020.

## **POINT N°3 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion, dressé par Monsieur le trésorier principal de Gex, rassemble, pour le budget de l'établissement thermal de Divonne, tous les comptes dans lesquels des opérations ont été comptabilisées au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis doit donc être conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Par conséquent, il sera demandé au conseil municipal de constater que le compte administratif 2020 est conforme aux comptes de gestion 2020.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Gex ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
  
- CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver la conformité du compte administratif au compte de gestion 2020 ;

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020.

## **POINT N°4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire avant le 30 juin 2021 pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **18 232 808.81 €** dont 17 153 403.94 € d'opérations réelles, 1 079 404,87 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	4 105 607.68 €
Chapitre 012	Charges de personnel	6 436 949.20 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	1 843 810.68 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 079 404.87 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	3 757 072.73 €
Chapitre 66	Charges financières	576 689.24 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	433 274.41 €

#### **Recettes**

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **25 029 064.52 €** dont 21 372 531.48 € d'opérations réelles, 15 862,77 € d'opérations d'ordre et 3 640 670.27 € d'excédent antérieur reporté.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 640 670.27 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	120 782.64 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	15 862.77 €
Chapitre 70	Produits des services	814 914.16 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	16 100 219.74 €
Chapitre 74	Dotations et participations	3 435 765.55 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	278 364.45 €
Chapitre 76	Produits financiers	460.80 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	622 024.14 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **6 796 255.71 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **6 899 420.66 €**, dont 5 564 235.86 € d'opérations réelles, 15 862.77 € d'opérations d'ordre, 1 267 515.64 € d'opérations patrimoniales et 51 806.39 € déficit antérieur reporté.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	51 806.39 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	15 862.77 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 267 515.64 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	20 044.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	21 000.00 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	1 289 982.80 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles sauf opérations	69 807.13 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	21 155.45 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles sauf opérations	582 670.05 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours sauf opérations	190 989.03 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	402 432.03 €
Opération 203	Maison de la Santé	1 190 508.24 €
Opération 205	Aménagement Avenue des Thermes	1 775 647.13 €

### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **9 345 921.56 €** dont 6 999 001.05 € d'opérations réelles, 1 079 404.87 € d'opérations d'ordre et 1 267 515.64 € d'opérations patrimoniales.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	1 079 404.87 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 267 515.64 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	5 238 625.47 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 733 678.98 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	6 096.60 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 600.00 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de **2 446 500.90 €**.

Le compte administratif 2019 de la commune dégage un résultat de clôture de **9 242 756.61 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021 ;

**Ne participe pas au vote :**

**Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu  
EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

## **POINT N°5 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **703 144.40 €** dont 690 629.79 € d'opérations réelles et 12 514.61 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	304 475.13 €
Chapitre 012	Charges de personnel	330 869.95 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	12 514.61 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1.71 €
Chapitre 66	Charges financières	43 214.09 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	12 068.91 €

#### **Recettes**

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **1 147 748.33 €** d'opérations réelles.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 70	Produits des services	67 539.16 €
Chapitre 74	Dotations et participations	66 160.95 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	998 671.26 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 376.96 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **444 603.93 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **664 367.17 €**, dont 222 466.32 € d'opérations réelles et 441 900.85 € de déficit antérieur reporté.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	441 900.85 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	207 930.78 €
Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	4 200.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 998.03 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 532.91 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	804,60 €

### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **476 769.02 €** dont 464 254.41 € d'opérations réelles et 12 514.61 € d'opérations d'ordre.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	12 514.61 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	464 254.41 €

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de **187 598.15 €**.

Le compte administratif 2020 du budget annexe du centre culturel et d'animation dégage un résultat de clôture de **257 005.78 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021 ;

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe du Centre Culturel et d'Animations.

## **POINT N°6 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORETS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **57 298.06 €** dont 56 875.06 € d'opérations réelles et 423.00 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	56 532.38 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	423.00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	342.68 €

### Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **152 628.49 €**, dont 91 927.62 € d'opérations réelles et 60 700,87 € d'excédent antérieur reporté.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	60 700.87 €
Chapitre 70	Produits des services	84 868.50 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	7 059.12 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **95 330.43 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **26 132.05 €**. Cette somme ne concerne que le déficit antérieur reporté.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	26 132.05 €
--------------	----------------------------------	-------------

### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **6 332.05 €** dont 5 909.05 € d'opérations réelles et 423.00 € d'opérations d'ordre.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section.	423.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	5 909.05 €

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de **19 800.00 €**

Le compte administratif 2020 du budget annexe des Bois dégage un résultat de clôture de **75 530.43 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021 ;

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- > **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe des Bois et Forêts.

### **POINT N°7 BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX ET CONCESSIONS (POSTE, MINI GOLF, CAMPING) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **26 846.47 €** dont 7 565.38 € d'opérations réelles et 19 281.09 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	7 565.38 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	19 281.09 €

##### **Recettes**

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **44 527.87 €** dont 43 385.53 € d'opérations réelles et 1 142.34 € d'excédent antérieur reporté.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	1 142.34 €
Chapitre 70	Produits des services	3 957.52 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	39 428.01 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **17 681.40 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **16 769.28 €**. Cette somme ne concerne que des opérations réelles.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	14 229.70 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 539.58 €

### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **100 053.20 €** dont 19 281.09 € d'opérations d'ordre et 80 772.11 € d'excédent antérieur reporté.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	80 772.11 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	19 281.09 €

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de **83 283.92 €**

Le compte administratif 2020 du budget annexe Baux et Concession dégage un résultat excédentaire de clôture **100 965.32 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021 ;

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe des Baux et Concessions.

## **POINT N°8 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **235 113.40 €** dont 156 516.03 € d'opérations réelles et 78 597.37 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	156 516.01 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0.02 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	78 597.37 €

### Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **311 813.44 €** dont 159 165.50 € d'opérations réelles et 152 647.94 € de solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	152 647.94 €
Chapitre 70	Produits des services	6 169.43 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	928.00 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	151 763.02 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	305.05 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **76 700.04 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **33 837.97 €**. Cette somme ne concerne que des opérations réelles.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 143.87 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	26 607.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	6 087.10 €

### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **162 061.43 €** dont 78 597.37 € d'opérations d'ordre et de 83 464.06 € solde d'exécution de de la section d'investissement reporté.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	83 464.06 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	78 597.37 €

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de **128 223 .46 €**

Le compte administratif 2020 du budget annexe Activités de loisirs équestres et golf de l'hippodrome dégage un résultat de clôture de **204 923.50 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021 ;

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe Activités de Loisirs Équestres et Golf de l'Hippodrome.

## **POINT N°9 BUDGET ANNEXE PISCINE / PLAGE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **628 277.28 €** dont 590 638.77 € d'opérations réelles, 37 638.51 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	590 612.94 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	37 638.51 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	25.83 €

#### **Recettes**

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **953 660.18 €** dont 743 968.28 € d'opérations réelles et 209 691.90 € d'excédent antérieur reporté.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	209 691.90 €
Chapitre 70	Produits des services	128 480.63 €
Chapitre 74	Dotations et participations	99.38 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	557 425.83 €
Chapitre 77	Produits exceptionnelles	57 962.44 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **325 382.90 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **265 044.82 €**. Cette somme ne concerne que des opérations réelles.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	239 668.39 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	25 010.31 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	366.12 €

### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **75 791.51 €** dont 4 049,02 € d'opérations réelles, 37 638,51 € d'opérations d'ordre et 34 103,98 € d'excédent d'investissement reporté.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	34 103.98 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	37 638.51 €
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	2 549.02 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de **189 253.31 €**

Le compte administratif 2020 du budget annexe Piscine/plage dégage un résultat excédentaire de clôture de **136 129.59 €**

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021.

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe Piscine/Plage.

## POINT N°10 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **152 198.48 €** dont 85 003.98 € d'opérations réelles et 67 194.50 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	85 003.37 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0.61 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	67 194.50 €

#### Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **642 366.24 €** dont 640 772.09 d'opérations réelles et 1 594 .15 € d'excédent de fonctionnement reporté.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	1 594.15 €
Chapitre 70	Produits des services	8 916.30 €
Chapitre 75	Recettes exceptionnelles	631 560.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	295,79 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **490 167.76 €**.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **1 904 933.05 €** dont 512 891.22 € d'opérations réelles et 1 392 041.83 € de déficit d'investissement reporté.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	1 392 041.83 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	46 801.08 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	466 090.14 €

#### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **1 521 515.99 €** dont 1 454 321.49 € d'opérations réelles et 67 194.50 € d'opérations d'ordre.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 454 154.83 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	166.66 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	67 194.50 €

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de **383 417.06 €**.

Le compte administratif 2020 du budget annexe Aménagement du quartier de la Gare dégage un résultat excédentaire de clôture de **106 750.70 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021.

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe Aménagement quartier de la Gare.

## **POINT N°11 BUDGET EAU MINERALE DE DIVONNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **17 928.46 €** dont 15 710.74 € d'opérations réelles et 2 217,72 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 217.72 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	15 710.57 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0.17 €



## Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **102 452.44 €**, dont 22 619,97 € d'opérations réelles, 13 818,00 € d'opérations d'ordres et 66 014,47 € d'excédent d'exploitation reporté,

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	66 014.47 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 818.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnelles	22 619.97 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **84 523.98 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **14 138.00 €** dont 320,00 € d'opérations réelles et 13 818,00 € d'opérations d'ordres,

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 818.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	320.00 €

### Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **174 994.77 €** dont 2 217.72 € d'opérations d'ordres et 172 777,05 € d'excédent d'exploitation reporté,

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 001	Solde exécution de la section d'investissement	172 777,05 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 217,72 €

La section d'investissement dégage un résultat d'excédentaire de **160 856.77 €**

Le compte administratif 2020 du budget Eau Minérale de Divonne présente un résultat de clôture **245 380.75 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021 ;

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget Eau Minérale de Divonne.

## POINT N°12 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin pour l'exercice 2020, après production du compte de gestion par le comptable.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **330 281.55 €**. Cette somme ne concerne que des opérations réelles.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	206 638.57 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	123 642.67 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0.31 €

#### Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **658 054.63 €**. Cette somme ne concerne que des opérations réelles.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires de la nomenclature M14 est la suivante :

Chapitre 013	Atténuations de charges	66 420.08 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués prestations	191 074.34 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	560.21 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	400 000.00 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **327 773.08 €**.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **17 751.07 €**. Cette somme ne concerne que des opérations réelles.

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	16 590.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 161.07 €

## Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **0.00 €**

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de **17 751.07 €**

Le compte administratif 2020 du budget Établissement Thermal de Divonne présente un résultat de clôture **310 022.01 €**.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'approuver le compte administratif avant le 30 juin 2021

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu  
EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget Établissement Thermal de Divonne.

## **POINT N°13      APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CONSOLIDE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte administratif consolidé tel que mentionné ci-dessous :

Budgets	Clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Exercice 2020	Clôture 2020
<b>I - Budget Principal</b>				
Investissement	-51 806,39		2 498 307,29	2 446 500,90
Fonctionnement	8 231 576,66	4 590 906,39	3 155 585,44	6 796 255,71
<b>TOTAL I</b>	<b>8 179 770,27</b>	<b>4 590 906,39</b>	<b>5 653 892,73</b>	<b>9 242 756,61</b>
<b>II - Budget des services à caractère administratif</b>				
<b>Budget Annexe Bois et Forêts</b>				
Investissement	-26 132,05		6 332,05	-19 800,00
Fonctionnement	66 609,92	5 909,05	34 629,56	95 330,43
<b>Total</b>	<b>40 477,87</b>	<b>5 909,05</b>	<b>40 961,61</b>	<b>75 530,43</b>
<b>Budget Annexe Baux et Concessions</b>				
Investissement	80 772,11		2 511,81	83 283,92
Fonctionnement	1 142,34		16 539,06	17 681,40
<b>Total</b>	<b>81 914,45</b>	<b>0,00</b>	<b>19 050,87</b>	<b>100 965,32</b>
<b>Budget Annexe Centre Culturel et d'Animation</b>				
Investissement	-441 900,85		254 302,70	-187 598,15
Fonctionnement	464 254,41	464 254,41	444 603,93	444 603,93
<b>Total</b>	<b>22 353,56</b>	<b>464 254,41</b>	<b>698 906,63</b>	<b>257 005,78</b>
<b>Budget Annexe Activités de Loisirs Equestres et Golf de l'Hippodrome</b>				
Investissement	83 464,06		44 759,40	128 223,46
Fonctionnement	152 647,94		-75 947,90	76 700,04
<b>Total</b>	<b>236 112,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31 188,50</b>	<b>204 923,50</b>
<b>Budget Annexe Piscine / Plage</b>				
Investissement	34 103,98		-223 357,29	-189 253,31
Fonctionnement	212 240,92	2 549,02	115 691,00	325 382,90
<b>Total</b>	<b>246 344,90</b>	<b>2 549,02</b>	<b>-107 666,29</b>	<b>136 129,59</b>
<b>Budget Annexe Aménagement du quartier de la Gare</b>				
Investissement	-1 392 041,83		1 008 624,77	-383 417,06
Fonctionnement	1 455 748,98	1 454 154,83	488 573,61	490 167,76
<b>Total</b>	<b>63 707,15</b>	<b>1 454 154,83</b>	<b>1 497 198,38</b>	<b>106 750,70</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>690 909,93</b>	<b>1 926 867,31</b>	<b>2 117 262,70</b>	<b>881 305,32</b>
<b>III - Budget des services à caractère industriel et commercial</b>				
<b>Budget Eau Minérale</b>				
Investissement	172 777,05		-11 920,28	160 856,77
Fonctionnement	66 014,47		18 509,51	84 523,98
<b>Total</b>	<b>238 791,52</b>	<b>0,00</b>	<b>6 589,23</b>	<b>245 380,75</b>
<b>Budget Etablissement Thermal</b>				
Investissement			-17 751,07	-17 751,07
Fonctionnement			327 773,08	327 773,08
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 022,01</b>	<b>310 022,01</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>238 791,52</b>	<b>0,00</b>	<b>316 611,24</b>	<b>555 402,76</b>
<b>Total Général I + II + III</b>	<b>9 109 471,72</b>	<b>6 517 773,70</b>	<b>8 087 766,67</b>	<b>10 679 464,69</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021 ;

**Ne participe pas au vote : Vincent SCATTOLIN**

**Le conseil municipal décide, par 22 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 consolidé arrêté comme indiqué ci-dessus.

## **POINT N°14 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Le conseil municipal doit affecter aujourd'hui le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **6 796 255,71 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Restes à réaliser de dépenses	1 257 231,00 €
- Report	3 920 393,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>5 177 624,00 €</b>
- Excédent d'investissement	2 446 500,90 €
<b>Total recettes</b>	<b>2 446 500,90 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 731 123,10 €</b>

Compte tenu du fait que la section d'investissement dégage un besoin de financement de 2 731 123,10 €, il est proposé d'affecter :

- 3 514 400,00 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement ;
  - 3 281 855,71 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget principal.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,**  
**et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 6 796 255,71 € de la manière suivante :
- 3 514 400,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement ;
  - 3 281 855,71 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

## **POINT N°15 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **444 603,93 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Déficit d'investissement	187 598,15 €
- Reste à réaliser de dépenses	33 822,00 €
- Report	88 996,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>310 416,15 €</b>

**Besoin de financement** **310 416,15 €**

Compte tenu du fait que la section d'investissement dégage un besoin de financement de 310 416,15 €, il est proposé d'affecter :

- 350 000,00 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement ;
- 94 603,93 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe du Centre Culturel et d'Animations.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,**  
**et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 444 603,93 € de la manière suivante :
  - 350 000,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement ;
  - 94 603,93 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

## **POINT N°16 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **95 330,43 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Déficit d'investissement	19 800,00 €
- Restes à réaliser de dépenses	136 946,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>156 746,00 €</b>
- Restes à réaliser de recettes	91 998,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>64 748,00 €</b>

Compte tenu du fait que la section d'investissement dégage un besoin de financement de 64 748,00 €, il est proposé d'affecter :

- 64 748,00 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement ;
- 30 582,43 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe des Bois et Forêts.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle  
GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 95 330,43 € de la manière suivante :
  - 64 748,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement ;
  - 30 582,43 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

## FINANCES

### **POINT N°17 BUDGET ANNEXE DES BAUX ET CONCESSIONS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **17 681,40 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Restes à réaliser de dépenses	52 988,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>52 988,00 €</b>
- Excédent d'investissement 2020	83 283,92 €
<b>Total recettes</b>	<b>83 283,92 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>30 295,92 €</b>

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 30 295,92 €, il est proposé de reprendre la totalité du résultat de fonctionnement soit 17 681,40 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe Baux et Concessions.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR, et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 17 681,40 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

### **POINT N°18 BUDGET ANNEXE ACTIVITES DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.



Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **76 700,04 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Restes à réaliser de dépenses	203 035,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>203 035,00 €</b>
- Excédent d'investissement	128 223,46 €
- Reprise Tracteurs	75 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>203 223,46 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>188,46 €</b>

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 188,46 €, il est proposé de reprendre la totalité du résultat de fonctionnement soit 76 700,04 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe des Activités de Loisirs équestres et golf de l'hippodrome.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR, et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 76 700,04 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

#### **POINT N°19 BUDGET ANNEXE PISCINE / PLAGE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **325 382,90 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Déficit d'investissement	189 253,31 €
- Restes à réaliser de dépenses	135 533,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>324 786,31 €</b>

- Restes à réaliser de recettes	9 875,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>9 875,00 €</b>

**Besoin de financement** **314 911,31 €**

Compte tenu du fait que la section d'investissement dégage un besoin de financement de 314 911,31 €, il est proposé d'affecter :

- 315 509,00 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement ;
- 9 873,90 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe Piscine/Plage.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR, et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 325 382,90 € de la manière suivante :
  - 315 509,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement ;
  - 9 873,90 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

## **POINT N°20 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020**

Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **490 167,76 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Déficit d'investissement	383 417,06 €
- Restes à réaliser de dépenses	1 743,00 €
- Report	100 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>485 160,06 €</b>

**Besoin de financement** **485 160,06 €**

Compte tenu du fait que la section d'investissement dégage un besoin de financement de 485 160,06 €, il est proposé d'affecter :

- 485 161,00 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement.
- 5 006,76 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe Aménagement du Quartier de la Gare.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle  
GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 490 167,76 € de la manière suivante :
  - 485 161,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement ;
  - 5 006,76 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

#### **POINT N°21 BUDGET EAU MINERALE DE DIVONNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020**

Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **84 523,98 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Restes à réaliser de dépenses	9 300,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>9 300,00 €</b>
- Excédent d'investissement	160 856,77 €
<b>Total recettes</b>	<b>160 856,77 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>151 556,77 €</b>

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 151 556,77 €, il est proposé de reprendre la totalité du résultat de fonctionnement soit 84 523,98 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe Eau Minérale de Divonne.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,**

et 4 voix CONTRE : **Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 84 523,98 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

## **POINT N°22 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020**

Le conseil municipal doit donc affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020 et s'élevant à la somme de **327 773,08 €**.

Il est à préciser que l'affectation de cette somme doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement correspond au déficit ou à l'excédent d'investissement pondéré par les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

Il convient donc de déterminer le montant du besoin de financement de la section d'investissement :

- Déficit d'investissement	17 751,07 €
- Restes à réaliser de dépenses	139 271,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>157 022,07 €</b>

**Besoin de financement** **157 022,07 €**

Compte tenu du fait que la section d'investissement dégage un besoin de financement de 157 022,07 €, il est proposé d'affecter :

- 157 022,07 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement ;
- 170 751,01 € en section de fonctionnement l'exercice 2021.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget Établissement Thermal de Divonne.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,**  
et 4 voix CONTRE : **Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 327 773,08 € de la manière suivante :
- 157 022,07 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement ;
  - 170 751,01 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

## **POINT N°23 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget principal de la commune pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits.

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	148 500.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-128 700.00 €
Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaires	600 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	139 099.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 690 539.00 €
<b>Total</b>		<b>2 449 438.00 €</b>

### **2) Recettes**

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	3 281 855.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	-1 158 507.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	326 090.00 €
<b>Total</b>		<b>2 449 438.00 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 020	Dépenses imprévues	600 000.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	235 799.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	70 651.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 659 980.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	740 579.00 €
Opération 112	Groupe scolaire Guy de Maupassant	250 000.00 €
Opération 113	Maison des Associations	1 022 766.00 €
Opération 205	Aménagement Avenue des Thermes	500 000.00 €
Opération 206	Aménagement Rue Mt Mussy RD d'Arbère	200 000.00 €
Opération 207	Extension de l'École d'Arbère	650 000.00 €
Opération 208	Aménagement de la Grande Rue	346 667.00 €
Opération 209	Rénovation Salle du Nautique	316 666.00 €
Reste à réaliser 2020		1 257 231.00 €
<b>Total</b>		<b>7 855 339.00 €</b>

### **2) Recettes**

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	2 446 500.00 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement	1 690 539.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 514 400.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	198 900.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00 €
<b>Total</b>		<b>7 855 339.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

➤ **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget Principal pour l'exercice 2021.

## **POINT N°24 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget annexe du Centre Culturel et d'Animation pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits.

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	11 500.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	22 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	61 103.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-60 000.00 €
<b>Total</b>		<b>34 603.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	94 603.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-60 000.00 €
<b>Total</b>		<b>34 603.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	187 598.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 580.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	120 000.00 €
	Reste à réaliser 2020	33 822.00 €
<b>Total</b>		<b>350 000.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 000.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	60 000.00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-60 000.00 €
<b>Total</b>		<b>350 000.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget annexe du Centre Culturel et d'Animations pour l'exercice 2021.

## **POINT N°25 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORETS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget annexe des Bois et Forêts pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits.

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	15 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	14 582.00 €
<b>Total</b>		<b>36 582.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 002	Résultat reporté. De fonctionnement	30 582.00 €
Chapitre 77	Autres Produits de gestion courante	6 000.00 €
<b>Total</b>		<b>36 582.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	19 800.00 €
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	4 582.00 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	10 000.00 €
	Reste à réaliser 2020	136 946.00 €
<b>Total</b>		<b>171 328.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 748.00 €
Chapitre 021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	14 582.00 €
	Reste à réaliser 2020	91 998.00 €
<b>Total</b>		<b>171 328.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu  
EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget annexe des Bois et Forêts pour l'exercice 2021.

## **POINT N°26 BUDGET ANNEXE DES BAUX ET CONCESSIONS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget annexe des Baux et Concessions pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits.

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Recettes**

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	17 681.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-17 681.00 €
<b>Total</b>		<b>0.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	30 295.00 €
	Reste à réaliser 2020	52 988.00 €
<b>Total</b>		<b>83 283.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	83 283.00 €
<b>Total</b>		<b>83 283.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu  
EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget annexe des Baux et Concessions pour l'exercice 2021.



## **POINT N°27 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget annexe des activités de loisirs équestres et golf de l'hippodrome pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits.

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	6 500.00 €
<b>Total</b>		<b>6 500.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	76 700.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-70 200.00 €
<b>Total</b>		<b>6 500.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	36 350.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-34 162.00 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	-2 000.00 €
Reste à réaliser 2020		203 035,00 €
<b>Total</b>		<b>203 223.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	128 223.00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	75 000.00 €
<b>Total</b>		<b>203 223.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget annexe des activités de loisirs équestres et golf de l'hippodrome pour l'exercice 2021.

## **POINT N°28 BUDGET ANNEXE PISCINE ET PLAGE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget annexe Piscine et Plage pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits.

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	8 875.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>Total</b>		<b>9 875.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	9 875.00 €
<b>Total</b>		<b>9 875.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	189 254.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	597.00 €
	Reste à réaliser 2020	135 533.00 €
<b>Total</b>		<b>325 384.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	315 509.00 €
	Reste à réaliser 2019	9 875.00 €
<b>Total</b>		<b>325 384.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget annexe Piscine et Plage pour l'exercice 2021.

### **POINT N°29 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget annexe Aménagement du Quartier de la Gare pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits .

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 006.00 €
<b>Total</b>		<b>5 006.00 €</b>

### **2) Recettes**

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	5 006.00 €
<b>Total</b>		<b>5 006.00 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	383 418.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	100 000.00 €
	Reste à réaliser 2020	1 743.00 €
<b>Total</b>		<b>487 161.00 €</b>

### **2) Recettes**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	485 161.00 €
<b>Total</b>		<b>487 161.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu  
EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget annexe Aménagement du Quartier de la Gare 2021.

## **POINT N°30 BUDGET EAU MINERALE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget Eau minérale pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits.

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	83 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	3 123.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-11 600.00 €

<b>Total</b>	<b>74 523.00 €</b>
--------------	--------------------

## 2) Recettes

Chapitre 002	Résultat reporté de l'exploitation	84 523.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	-10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>74 523.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1) Dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	139 956.00 €
	Reste à réaliser 2020	9 300.00 €
<b>Total</b>		<b>149 256.00 €</b>

### 2) Recettes

Chapitre 001	Résultat reporté d'investissement	160 856.00 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	-11 600.00 €
<b>Total</b>		<b>149 256.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget Eau minérale pour l'exercice 2021.

## **POINT N°31 BUDGET DE L'ETABLISSEMENT THERMAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire du budget de l'Établissement Thermal pour l'exercice 2021. Il s'agit de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2020 et de procéder à l'affectation des crédits .

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Dépenses

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 000.00 €
<b>Total</b>		<b>7 000.00 €</b>

#### 2) Recettes

Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	170 750.00 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	30 000.00 €
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	-193 750.00 €
<b>Total</b>		<b>7 000.00 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 001 Résultat reporté d'investissement	17 752.00 €
Reste à réaliser	139 271.00 €
<b>Total</b>	<b>157 023.00 €</b>

### **2) Recettes**

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	157 023.00 €
<b>Total</b>	<b>157 023.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission des finances du 20 mai 2021.

**Le conseil municipal décide, par 23 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget de l'Établissement Thermal pour l'exercice 2021.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**

### **POINT N°32 RUE RENE VIDART - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR M. ET MME TESTA A LA COMMUNE- PARCELLE H N°1700**

Monsieur et Madame TESTA ont accepté de régulariser l'alignement au droit de leur parcelle située rue René Vidart.

Une cession à l'euro symbolique de leur parcelle cadastrée section H 1700 d'une surface de 46 m<sup>2</sup> et correspondant au domaine public de fait situé devant leur muret a donc été signée au profit de la commune.

La promesse n'est assortie d'aucune autre contrepartie particulière et ne donnera lieu à aucun versement financier.

Il est rappelé que s'agissant d'une demande communale, les frais d'acte seront supportés par la ville.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'urbanisme ;
- VU le Code général des impôts et notamment son article 1042 ;
- VU l'avis de la commission aménagement du territoire du 17 mai 2021 ;
- VU le plan joint ;
- VU la promesse de cession signée par les consorts TESTA ;
- CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de régulariser le cadastre au droit de la parcelle H n° 1700 en nature d'accotement.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

- **D'ACCEPTER** la cession à l'euro symbolique par les consorts TESTA de leur parcelle cadastrée section H n°1700 d'une surface de 46 m<sup>2</sup> ;

- **D'ACCEPTER** le paiement de tous les frais droits et émoluments relatifs à cette cession par la commune ;
- **DE PRÉCISER** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;
- **DE PRÉCISER** que la parcelle intégrera le domaine public communal ;
- **DE PRÉCISER** qu'en vue du calcul du salaire du conservateur des hypothèques, le minimum de perception sera retenu ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse, l'acte authentique à venir ainsi que toutes pièces nécessaires à cette mutation.

### **POINT N°33 BUDGET COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES FONCIERES POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire rappelle qu'en exécution de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi N° 95-127 du 8 février 1995, le conseil municipal de toute commune de plus de 2000 habitants doit approuver chaque année « Le bilan des acquisitions et des cessions immobilières et foncières opérées sur le territoire de la commune par elle-même, ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle ».

Le dernier bilan des opérations foncières et immobilières de 2019 a été approuvé par le conseil municipal du 15 juillet 2020.

Le bilan de l'année 2020 est porté à la connaissance du conseil municipal. Il est consultable au secrétariat général.

Outre les traditionnelles opérations relatives à l'aménagement des voiries reprises dans le bilan sous l'article 2112, on soulignera en 2020 :

- La rétrocession par la Société H2OME de la voie de desserte dans le prolongement de la rue des Quatre Pierres qui permettra, à terme, de relier directement le secteur du Pont des Isles à la rue Guy de Maupassant,
- Un échange parcellaire rue de la Combe de l'Eau avec Monsieur MARTIN, régularisation d'un élargissement de voirie effectué par la commune.

Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences, Monsieur le Maire a accepté la donation par la famille PRODHAM d'un ensemble de parcelles boisées au secteur du Mont Mussy pour 13.929 m<sup>2</sup> dans un acte réitéré le 12 octobre 2020.

La commune tient à remercier à nouveau Mesdames PRODHAM pour leur donation.

Afin de donner une idée exacte de l'action foncière de la commune, il conviendra d'ajouter à ce bilan les engagements (non encore suivis d'un acte) d'acquérir ou de céder pris par la commune sur l'exercice 2020 et qui ont déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Il sera demandé au conseil municipal de se prononcer sur le bilan 2020 des opérations foncières et sur les engagements pris.

- VU la loi n°95-127 du 8 février 1995 ;
- VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission aménagement du territoire du 17 mai 2021 ;
- VU le bilan des acquisitions et ventes foncières réalisées en 2020 et le bilan des engagements joints ;
- CONSIDÉRANT qu'en exécution de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi N° 95-127 du 8 février 1995, le conseil municipal doit approuver chaque année le bilan des acquisitions et des cessions immobilières et foncières.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

- **D'APPROUVER** le bilan des opérations foncières réalisées en 2020 ;
- **DE PRENDRE ACTE** des engagements pris par la commune durant l'année 2020 pour les opérations non encore abouties

## COMMANDE PUBLIQUE

### **POINT N°34 ESPLANADE DU LAC - REAMENAGEMENT DU HALL ET DE L'ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation de type procédure adaptée a été lancée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le réaménagement du hall, de ses annexes et de l'administration du Centre Culturel de l'Esplanade du Lac.

Les travaux sont répartis en plusieurs lots :

- Lot 01 - Revêtements de sol souple
- Lot 02 - Menuiseries intérieures bois
- Lot 03 - Electricité – Courants faibles
- Lot 04 - Menuiseries aluminium
- Lot 05 - Eclairages spéciaux

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour parution et mise en ligne, le 21 avril 2021 au Journal La Voix de l'Ain, la Plateforme de dématérialisation des marchés publics et sur le site internet de la Mairie.

Après réception et examen des offres, la commission MAPA réunie le 7 juin 2021 s'est prononcée en faveur des entreprises suivantes :

**Lot 01 Revêtements de sol souple**

Aucune offre n'ayant été reçue, ce lot est déclaré infructueux

**Lot 02 Menuiseries intérieures bois**

Entreprise NINET Frères pour un montant de 39 462,61 € HT

**Lot 03 Electricité – Courants faibles**

Lot déclaré sans suite

**Lot 04 Menuiseries aluminium**

Aucune offre n'ayant été reçue, ce lot est déclaré infructueux

**Lot 05 Eclairages spéciaux**

Entreprise AIR STAR pour un montant de 57 612,00 € HT

**Un incident électrique est survenu à la 45<sup>ème</sup> minute.  
Une panne de secteur lac/centre-ville a causé l'arrêt de l'enregistrement vidéo.  
Les débats sont retranscrits par le secrétaire de séance.**

*Monsieur le Maire explique que le souhait de la commune soit que les associations fassent vivre ces lieux, comme un « Hall grand café » qui serait animé par les associations.*

*Pascale ROCHARD indique que le dossier complet sera transmis aux partenaires le 30 juin 2021.*

*Monsieur le Maire fait constater qu'il n'y pas de nouveauté de la vie de ce lieu et qu'il est nécessaire de le faire vivre. La volonté de la commune est un projet qui prévoit un espace de scène qui proposera des spectacles (maison de la musique, association de danse) pour ainsi proposer une saison culturelle adaptée à cet espace. Ce projet pourrait accueillir de la*

restauration de manière constante pour que les personnes accèdent au lieu et prévoira un espace de « co- working ».

Le souhait est de donner une dimension de tiers lieu culturel à l'Esplanade du Lac. Un travail, d'échanges et de discussions sera entrepris avec les associations pour s'engager sur des conventionnements selon leurs besoins.

Isabelle GROSFILLEY indique qu'il y a un besoin d'organiser les lieux d'administration.

Amaury GUIBERT s'interroge sur l'ouverture du bar et du restaurant ?

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de finir les travaux avant de se positionner sur le restaurant

Matthieu EYMERY pense que l'espace « café » est à réfléchir. Il informe que beaucoup d'offre concernant le projet de Mme CLAPOT a été faite et qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur ce sujet.

Monsieur le Maire précise que le projet « Grand Lac » doit permettre d'avoir cette vision globale

- VU le Code de la commande publique ;
- VU l'avis favorable de la commission MAPA du 7 juin 2021 ;
- VU l'avis de la commission Travaux du 8 juin 2021 ;
- CONSIDERANT la volonté de la Commune de procéder à la réalisation de ces travaux.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle  
GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** le choix des entreprises citées ci-dessus ;
- **DE DÉCLARER** les lots 1 et 4 infructueux ;
- **DE DÉCLARER** le lot 3 sans suite ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ;

## TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES DURABLES

### **POINT N°35 DEMANDE DE CLASSEMENT DU LAC DE DIVONNE EN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)**

Le Département est compétent pour définir les espaces naturels sensibles (ENS) sur son territoire et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L 142-1 du Code de l'urbanisme. Dans l'Ain, cette politique est formalisée dans le cadre d'un Plan nature approuvé le 19 septembre 2016 (2016-2021).

Sur la commune de Divonne-les-Bains, l'espace naturel sensible (ENS) « Marais de la Versoix » a été labellisé par le Département de l'Ain, en novembre 2014. Les zones humides de la Versoix ainsi que le lac de Divonne-les-Bains disposent de nombreux atouts.

En effet, le lac de Divonne-les-Bains, classé lac de montagne, présente une forte valeur paysagère et offre une perspective remarquable sur les piémonts et Crêts du Jura. Créer dans les années 1960, le lac fait partie du patrimoine de la ville de Divonne-les-Bains et contribue à la beauté des paysages et à l'attrait touristique du territoire. Le plan d'eau est également bordé par une promenade dont le cheminement est réservé aux vélos, rollers et piétons.



Par ailleurs, le lac est situé dans la continuité de secteurs humides (Marais des Bidonnes, Marais de Prodon, Tourbière des Broues) à forts enjeux écologiques qui accueillent une faune et une flore remarquables et diversifiées. Ce plan d'eau participe donc pleinement à la bonne fonctionnalité écologique des zones humides qui composent l'ENS « Marais de la Versoix ». L'île présente au centre du lac abrite également une grande richesse naturelle.

L'enjeu est de conforter la protection de ce patrimoine paysager et de maintenir la capacité d'accueil de la biodiversité de ce site.

Le périmètre ENS intègre l'ensemble des zones humides du marais de la Versoix ainsi que le lac de Divonne-les-Bains, situé sur la commune de Divonne-les-Bains.

Le label ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire aux propriétaires, aux exploitants et aux usagers des parcelles concernées (promenade, pêche, agriculture...). Il s'agit d'un outil qui vise à définir et à mettre en œuvre des actions de gestion et de valorisation du site, en conciliant les usages actuels et la préservation des milieux.

En conséquence, il est important d'agir dès à présent pour assurer une préservation et une valorisation de ce site à l'échelle du département.

*Monsieur le Maire explique au conseil qu'il s'agit d'un outil de valorisation du site.*

*Matthieu EYMERY explique que la liste « Unis pour Divonne-les-Bains » est pour la valorisation et la reconnaissance du lac. Néanmoins il regrette l'approche précipitée. Il pense que l'analyse des différents labels doit être plus profonde, mais qu'il risque d'y avoir des contraintes aux différents acteurs et intervenants.*

*Il explique qu'il n'y a pas de vision à long terme pour le lac*

*Il est satisfait si la commune peut prétendre à avoir des aides du département.*

*Enfin, il pense que le périmètre est trop réduit. Qu'il faudrait un périmètre beaucoup plus large.*

*Véronique BAUDE explique que la politique ENS n'apporte pas de contraintes mais rien n'empêche de trouver d'autres outils réglementaires. Les procédures sont plus longues mais pas sur un même registre. D'autres labels sont portés par l'Etat et la Préfecture.*

*Elle indique que le financement attribué est grâce à la taxe d'aménagement.*

*Le périmètre définit correspond au périmètre de la labellisation.*

*Bertrand AUGUSTIN indique que le lac de montagne est un joyau naturel. La délibération est déjà en conformité, et qu'il y a une cohérence de la démarche, néanmoins un peu décalée.*

*Monsieur le Maire dit qu'aujourd'hui le périmètre ENS intègre l'ensemble du lac ainsi que les Marais de la Versoix et Marais des Bidonnes.*

*Fort de l'utilisation de ce classement de ce label, il pour être opportun de pouvoir faire agrandir le périmètre de protection naturel. Cette zone naturelle renforce la protection sur la constructibilité afin de pouvoir enclencher des actions de protection encore plus forte et de sensibilisation...*

*Bertrand AUGUSTIN dit que la plage pourrait être dans le registre du lac de montagne au titre de « Espace Grand lac ». L'espace naturel sensible est une forme de cohérence depuis un certain temps.*

*Il propose d'aller plus loin dans cette réflexion.*

*Matthieu EYMERY demande quel est le bon label de protection*

*Amaury GUIBERT demande concernant le quartier de la gare, qu'il y a beaucoup de label et qu'est-ce que la commune souhaite atteindre... ?*

*Monsieur le Maire indique que cette demande est en cohérence avec les projets que la commune souhaite mener au bord du lac.*

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.142-1 à L.142-13 et R.142-1 à R.142-19, relatifs aux espaces naturels sensibles ;
- VU la délibération de l'assemblée départementale du 17 novembre 2014 approuvant la labellisation de l'Espace Naturel Sensible « Marais de la Versoix » ;
- VU la délibération du 19 septembre 2016 du Conseil départemental de l'Ain adoptant le Plan Nature 2016-2021 ;
- VU l'avis du groupe de travail « Lac » du 22 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT la valeur paysagère et écologique du site du Lac de Divonne-les-Bains ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de préserver, gérer, mettre en valeur et ouvrir au public ce site.

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 4 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT**

- **DE DEMANDER** l'extension de la labellisation, par le Département de l'Ain, du site ENS « Marais de la Versoix » au lac de Divonne, situé sur la commune de Divonne-les-Bains, selon le périmètre annexé à la présente délibération ;
- **DE DECIDER** de participer au comité de site qui vise à définir et valider les actions de gestion et de valorisation du site en cohérence avec la préservation du milieu naturel.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **POINT N°36 ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE L'AIN**

Le réseau des associations de Communes forestières regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (communale, sectionale, domaniale, d'établissement public ...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois.

L'association de l'Ain regroupe 88 communes sur l'ensemble du département. Elle est affiliée à l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et à la Fédération nationale des Communes forestières. Cette dernière, créée en 1933, représente près de 6 000 collectivités et est membre de la Fédération européenne des Communes forestières.

La forêt aindinoise c'est notre paysage : il représente 33% du territoire départemental ; 204 000 ha dont 60 000 ha de Forêts Communales. La Filière exploite annuellement 340 000m<sup>3</sup> de bois et emploie 6000 personnes réparties dans 1400 entreprises. Ces hommes et ces femmes s'appuyant sur une tradition forestière enracinée dans la culture locale sont confrontés à des problématiques nouvelles liés aux changements climatiques. Afin que notre bien commun ne dépérisse pas, il faut agir ...

Les missions du réseau des Communes forestières sont de :

- Faire valoir les intérêts de ses adhérents ;

- Former et informer les collectivités ;
- Accompagner les élus dans leurs rôles vis-à-vis de la forêt : propriétaires de forêt aménagés du territoire et consommateurs de bois.

La première cotisation est calculée selon la moyenne des ventes de bois de la commune entre 2016 et 2019 et s'élève à 308 euros.

L'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur l'adhésion de la commune à cette association.

*Amaury GUIBERT demande si la filière bois est bien du rôle de la commune forestière ?*

*Nathalie HOULLIER lui répond que « oui »*

*Amaury GUIBERT demande à avoir un rapport de cette association.*

*Monsieur le Maire lui demande de faire passer la liste des questions précises qu'il a ?*

*Amaury GUIBERT demande si le fait d'être dans une association doit apporter quelque chose ? il demande des éléments clefs.*

*Monsieur le Maire demande à Nathalie HOULLIER de faire un compte rendu détaillé sur ce qu'apporte l'association et de faire passer les éléments.*

- VU la proposition d'adhésion de l'association des Communes Forestières de l'Ain ;

- CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette association.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

- > **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à l'association des Communes Forestières de l'Ain ;
- > **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette adhésion.

## **POINT N°37 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Les conseillers délégués rendent compte des travaux des commissions communautaires (CAPG).

*Anne-Valérie SEDILLE n'a pas de remarque mais le sujet arrive dans la continuité de la commission des déchets. La Copropriété et l'agglomération réfléchirait sur un point unique au cimetière.*

*Monsieur le Maire prend note du retard dans le déploiement des dispositifs et va poser la question à la Communauté d'Agglomération.*

*Daniel MASSON indique qu'il y a du retard mais il précise que les copropriétés ne sont pas coopératives pour l'installation des dispositifs, mais qu'il y a une réelle volonté d'avancer sur ce sujet.*

*Bertrand AUGUSTIN pense que cette forme de compte rendu est plus rapide à lire mais n'enrichit pas le débat. Il a l'impression que l'on appauvrit le débat.*

*Monsieur le Maire explique que justement ce tableau est fait pour amener des débats et poser des questions.*

*Bertrand AUGUSTIN pense qu'il faut donner du contenu à ces commissions communautaires...et se les approprier pour fait un débat.*

*Monsieur le Maire prend note, il indique que l'on continuera sur cette forme.*

*Isabelle GROSFILLEY fait un compte rendu sur les transports scolaires. Elle a l'impression d'insister lourdement...mais elle pense qu'il faut informer les Divonnais.*

*Monsieur le Maire lui indique que la mutualisation peut apporter des améliorations.*

*Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de limite à l'expression et pas d'interdiction.*

*Mathieu EYMERY demande si l'on peut avoir une expression des commissaires dans les travaux des commissions*

*Monsieur le Maire lui demande de préciser la forme.*

*Bertand AUGUSTIN demande que l'on prenne plus de temps pour aborder les sujets des commissions communautaires*

*Anne-Valérie SEDILLE dit que le tableau des comptes-rendus des commissions communautaires lui convient. Elle souhaite une réponse à sa question ultérieurement sur la présentation des commissaires.*

*Monsieur le Maire précise que les échanges sur les commissions communautaires sont prévus en conseil municipal*

*Matthieu EYMERY dit qu'il faut que ce soit systématique et non à la carte. Il est nécessaire que chaque commissaire présente le lieu.*

*Monsieur le Maire je souhaite que ces échanges soient vivants : les élus qui souhaitent puisse faire le retour.*

*Anne-Valérie SEDILLE demande de faire un point rapide sur la position que tient Divonne les Bains sur les différents sujets.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de souci pour solliciter le commissaire en charge du projet.*

- VU les comptes-rendus des travaux ;

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

- **DE PRENDRE ACTE** des comptes rendus des travaux sur les commissions communautaires (CAPG).

### **POINT N°38 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal par délibération n°DE\_2020\_036 du 26 mai 2020 et n°DE\_2021\_010 du 12 janvier 2021.

#### **DEC\_2021\_149 du 17 mai 2021**

Avenant au contrat de cession d'exploitation du spectacle flux.

#### **DEC\_2021\_150 du 17 mai 2021**

Avenant d'annulation au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "SARABANDE"

#### **DEC\_2021\_151 du 17 mai 2021**

Avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle " PHEDRE " du 3 février 2021.

**DEC\_2021\_152 du 17 mai 2021**

Convention de concession temporaire et précaire d'un local – Local des 4 vents – Christine LEBESGUE - Du 19 au 31 mai 2021

**DEC\_2021\_153 du 17 mai 2021**

Convention d'occupation du domaine public - Papas Football Club - Occupation du terrain synthétique du complexe sportif 2021-2022

**DEC\_2021\_154 du 17 mai 2021**

Convention d'occupation du domaine public – Terrain communal en bordure du Centre Nautique – Mme CLAPOT Tiffanie

**DEC\_2021\_155 du 17 mai 2021**

Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale

**DEC\_2021\_156 du 17 mai 2021**

Vérification des équipements électriques au groupe scolaire Guy de Maupassant - Société SPIE, pour un montant de 4 355.61 € HT.

**DEC\_2021\_157 du 17 mai 2021**

Entretien extérieur de l'établissement des Thermes - Société VERDET PAYSAGE, pour un montant de 4 040.00 € HT.

**DEC\_2021\_158 du 17 mai 2021**

Achat d'un robot de nettoyage pour la piscine des Thermes de Divonne les Bains - Société MARINER, pour un montant de 6 470.00 € HT.

**DEC\_2021\_159 du 17 mai 2021**

Contrat de location à usage d'habitation principale - Consenté à titre exceptionnel et transitoire – Aurélien JACQUET - Du 20 mai 2021 au 19 mai 2022

**DEC\_2021\_160 du 20 mai 2021**

Achat de matériel électrique pour travaux dans les logements de la Gendarmerie - Société YESSS ELECTRIQUE, pour un montant de 4 536.08 € HT.

**DEC\_2021\_161 du 20 mai 2021**

Réparation du Nissan BOM - Société BERNARD TRUCKS, pour un montant de 10 677.83 € HT

**DEC\_2021\_162 du 21 mai 2021**

Consultation pour une mission de contrôle technique pour des travaux de mise en accessibilité de divers bâtiments communaux - Société SOCOTEC, pour un montant de 3 300.00 € HT

**DEC\_2021\_163 du 21 mai 2021**

Avenant au contrat de cession n°2102 - "Juste avant que la glace ne cède " - COMPAGNIE MONSIEUR K

**DEC\_2021\_164 du 25 mai 2021**

Convention de concession temporaire et précaire du local 23 à la poste - Jany BEDOGNI - 2ème trimestre 2021

**DEC\_2021\_165 du 25 mai 2021**

Consultation de rénovation complète de la chaufferie de l'église de Divonne les Bains - Société ENGIE Solutions, pour un montant de : Offre de base + option pose compteur

d'énergie (54 559.33 € TTC) et aide CEE (certificat d'économie d'énergie) (2 025 € TTC) = 52 534.33 € TTC.

**DEC\_2021\_166 du 25 mai 2021**

Convention de concession temporaire et précaire d'un local - Local des 4 Vents - RINALDI - Du 1er au 30 juin 2021

**DEC\_2021\_167 du 25 mai 2021**

Consultation pour une mission de coordination S.P.S pour des travaux de mise en accessibilité de divers bâtiments communaux - Société APAVE, pour un montant de 800.00 € HT.

**DEC\_2021\_168 du 25 mai 2021**

Dates, horaires et tarifs du centre nautique de Divonne-les-Bains pour la saison 2021

**DEC\_2021\_169 du 25 mai 2021**

Convention de concession temporaire et précaire d'un local - Maison du projet - Association Divonne Running - 18 & 19 juin 2021

**DEC\_2021\_170 du 27 mai 2021**

Convention de prêt de l'exposition "Histoire, Sport et Citoyenneté" - CASDEN Banque Populaire - Du 18 mai au 13 juillet 2021.

**DEC\_2021\_171 du 27 mai 2021**

Contrat d'électricité provisoire avenue de la gare pour manifestations culturelles - EDF.

**DEC\_2021\_172 du 27 mai 2021**

Fourniture et pose de diffuseurs sonores pour divers sites - Société SSI Services, pour un montant de :

- Diffuseur sonore et lumineux sanitaires salles réunions Esplanade : 1 130,60 € HT ;
- Diffuseurs sonores mairie : 2 751,10 € HT ;
- Diffuseur sonore maternelle centre : 548,90 € HT ;
- Diffuseur lumineux GDM : 714,50 € HT ;
- Diffuseur sonore atelier maternelle Arbère : 566,90 € HT.

**DEC\_2021\_173 du 27 mai 2021**

Achat de produit pour les Thermes - Société PLATRET, pour un montant de 5 571.49 € HT, dont 3 660.00 € HT de consigne.

**DEC\_2021\_174 du 31 mai 2021**

Convention d'occupation du domaine public - Mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un manège de petits chevaux - Emmanuelle DAUDE - Du 12 octobre 2019 au 11 octobre 2021 - Avenant n° 2

**DEC\_2021\_175 du 31 mai 2021**

Convention d'occupation du domaine public - Brocante mensuelle 2021 - STRAP ORGANISATION

**DEC\_2021\_176 du 31 mai 2021**

Convention d'utilisation des locaux scolaires

**DEC\_2021\_177 du 31 mai 2021**

Contrat de sous location temporaire consenti à titre exceptionnel et transitoire - Thibaud HECHT - Du 31 mai au 18 décembre 2021

**DEC\_2021\_178 du 31 mai 2021**

Contrat de sous location temporaire consenti à titre exceptionnel et transitoire – Norbu PROST JUIALMO - Du 22 mai au 18 décembre 2021

**DEC\_2021\_179 du 31 mai 2021**

Offre de solution de financement - ,Ligne de trésorerie interactive

**DEC\_2021\_180 du 31 mai 2021**

Demande d'Aide Sylv'acctes Rhône-Alpes pour les travaux sylvicoles 2021

**DEC\_2021\_181 du 3 juin 2021**

Convention de partenariat entre la Mairie de Divonne-les-Bains et le cinéma itinérant des pays de Savoie - Les Estivales 2021.

**DEC\_2021\_182 du 7 juin 2021**

Convention de partenariat entre la Mairie de Divonne-les-Bains et l'Association Eco pratique - Festival du Film Vert 2020

**DEC\_2021\_183 du 3 juin 2021**

Convention d'occupation du domaine public –Olympique Gymnaste Club Nice.

**DEC\_2021\_184 du 7 juin 2021**

Contrat de location à usage d'habitation principale consenti à titre exceptionnel et transitoire - Alain CUSIN - Du 3 juin 2021 au 2 juin 2022.

**DEC\_2021\_185 du 7 juin 2021**

Réparation du pare-ballon au stade de Divonne les Bains - Société ESPACS.

*Plusieurs précisions sont apportées :*

*DEC\_2021\_176 – Convention d'utilisation des locaux scolaires – représentation du spectacle avant que la glace ne cède*

*DEC\_2021\_179 Ligne de trésorerie doit permettre décalage entre les curistes et le retour de la CPAM*

*DEC\_2021\_154 Convention d'occupation pour l projet de restauration de Mme CLAPOT – Anne-Valérie SEDILLE demande que la décision soit modifiée au niveau de la date du 20 janvier. Elle n'a pas validé le projet en commission.*

*DEC\_2021\_168 – Horaires et tarifs de la piscine – La décision des horaires a été prise au regard du covid. : Anne Valérie SEDILLE demande pourquoi nous n'avons pas communiqué sur les horaires de centre aquatique. L'impression est que l'on se coupe de toute une population de personnes âgées.*

*Monsieur le Maire explique que c'est le souhait du gouvernement et qu'il faut communiquer davantage.*

*Monsieur le Maire indique que Monsieur VANNIER, gestionnaire du site, conformément aux recommandations du ministre à renforcé l'apprentissage des scolaires. Le gouvernement souhaite que les jeunes puissent apprendre à nager même en cette période contrainte.*

*Monsieur le Maire rappelle que c'est la commission « vie associative, sportive et bénévolat » de Laurence BECCARELLI qui traite de la piscine. Notamment la décision des horaires et des tarifs.*

*Matthieu EYMERY indique que sur le dossier de Mme CLAPOT. Il pense qu'il y a un problème de gouvernance*

- VU l'article L.2122-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°DE\_2020\_036 du 26 mai 2020 ;
- VU la délibération n°DE\_2021\_010 du 12 janvier 2021 ;

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

➤ **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs citée ci-dessus.

---

**Fin de l'ordre du jour à 22 :20**

*Question de la liste « UNIS pour Divonne-les-Bains »*

\* *Des questions sur la commission urbanisme sont posées.*

\* *Courrier reçu sur sélection Aqualeman – (gestion / entretien du lac). La liste conteste le mode de décision. Le contrôle de légalité est saisi.*

\* *Salle du Nautique en salle des fêtes : Monsieur le Maire souhaite transformer la salle du Nautique en salle des fêtes. Offre de location pour les Divonnais et les associations.*

*Anne-Valérie SEDILLE membre de la commission travaux s'interroge à savoir qui on met dans la salle. Les fondamentaux sont à définir.*

*Monsieur le Maire indique que le choix a été fait de préserver le bâtiment et de sélectionner une maîtrise d'œuvre.*

*Quartier de la gare*

*Monsieur le Maire propose de joindre Madame SEDILLE aux travaux des commissions. Anne-Valérie SEDILLE accepte la proposition.*

**Fin de la séance 23 :00**

Le Maire

Vincent SCATTOLIN



Affiché le

Retiré le